

6 RACINE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 100 B avenue de Saint - Mandé
75012 PARIS
883.556.185 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DU GERANT
EN DATE DU 20 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt juin,
A 15 heures,

Monsieur Maxime COHEN - SKALLI, agissant en qualité de Gérant et en vertu de l'article 4 des statuts de la société 6 RACINE précitée, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social à compter du 20 juin 2025 et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉSOLUTION

Le Gérant décide de transférer le siège social de la société du 100 B avenue de Saint - Mandé 75012 PARIS au **120, rue Ordener – 75018 PARIS**, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« - **SIEGE**

*Le siège social est fixé : 120, rue Ordener
75018 PARIS. »*

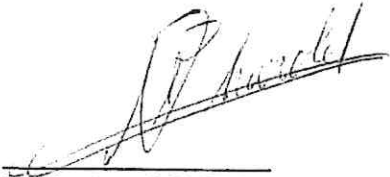
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RÉSOLUTION

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maxime COHEN - SKALLI', written over a horizontal line.

M. Maxime COHEN - SKALLI
Gérant